

CADRE GENERAL

La société EFFIA Stationnement exploite le service public de fourrière automobile de la Ville d'Aix en Provence dans le cadre d'un contrat de délégation de service autorisé par délibération du conseil municipal en date du 17 décembre 2012. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans. Il a pris effet le 1 janvier 2013 pour expirer le 31 décembre 2017.

Les comptes joints et commentaires concernent l'exercice commencé le 1^{er} janvier 2015 et clos le 31 décembre 2015.

L'activité de l'établissement porte principalement sur la ville d'Aix en Provence, une convention ayant été signée avec la ville de Meyreuil.

Deux avenants, que vous trouverez en annexes 1 et 2, ont modifié la convention d'origine durant cette année 2015 :

Avenant 1 : adaptation du contrat à la réalité constatée sur le terrain tout en garantissant son équilibre économique

- Diminution de la garantie d'activité de 9000 réquisitions / an à 7650
- Diminution d'un certain nombre de charges d'exploitation : gardiennage, effectifs,

Avenant 2 : Transfert du contrat de DSP à la société Enlèvement Gardiennage Service (EGS), filiale EFFIA stationnement créée spécifiquement pour l'activité fourrière automobile

Le présent rapport comprend les éléments suivants :

- 1 / Compte-rendu technique & statistique
- 2/ Rapport social
- 3/ Rapport financier
- 4/ Rapport sur l'appréciation de la qualité & évolution de services rendus aux usagers

1/ COMPTE-RENDU TECHNIQUE & STATISTIQUE

1.1/ MOYENS

L'établissement dispose d'un terrain clos de 2 800 m² mis à sa disposition par la ville d'Aix en Provence.

Au 31 décembre 2015, les effectifs sur le site s'élevaient à 9 salariés : 1 responsable d'exploitation, 1 responsable technique, 2 personnels d'accueil et 5 chauffeurs. Les chauffeurs sont titulaires des permis de conduire requis et, pour certains, de la capacité de conduite des grues auxiliaires de manutention.

Le gardiennage, la nuit les dimanches et jours fériés, est confié à une société extérieure (3 personnes), la comptabilité est tenue au siège de l'entreprise, et la Direction est assurée par un cadre du siège.

L'établissement d'Aix en Provence utilise 8 camions d'enlèvement :

- 1 camion plateau RENAULT Midlum
- 3 NISSAN CABSTAR avec panier,
- 1 RENAULT Mascott équipé d'un panier,
- 1 TOYOTA équipé d'un panier
- 1 camion CABSTAR équipé d'un panier,
- 1 fourgon NISSAN 9M3 pour l'enlèvement des deux roues.

L'ensemble des camions est soumis régulièrement à tous les contrôles obligatoires (passage aux mines, contrôles techniques, contrôles APAVE).

En cas d'opérations particulières, nous renforçons temporairement les moyens sur place par du personnel intérimaire et/ou des renforts en effectif et en matériel de la fourrière de Montpellier.

Les moyens permanents en hommes et en matériel permettent d'enlever et de traiter 10 000 véhicules par an.

1.2/ ACTIVITE

ENLEVEMENT DE VEHICULES

Au cours des 12 mois d'activité, le nombre total de réquisitions reçues et traitées par l'établissement d'Aix en Provence s'est élevé à **6536**,

Nous avons effectué **6143** interventions répartis de la manière suivante :

- **5676** véhicules ont été effectivement mis en fourrière,
- **467** véhicules ont fait l'objet d'une restitution sur place.

1 intervention a été effectuée sur réquisition de la gendarmerie

418 interventions ont eu lieu sur réquisition de la police nationale

5703 interventions ont eu lieu sur réquisitions des services de la ville

21 interventions ont eu lieu sur réquisitions des services de la ville de Meyreuil

SORTIES DE VEHICULES

Au cours des 12 mois d'activité :

- 4941 véhicules ont été restitués (dont 52 restitutions gratuites)
- 495 véhicules ont été mis en destruction
- 3 véhicules ont été vendus par les Domaines

142 véhicules étaient présents sur le site de la fourrière au 31/12/2015. 24 d'entre eux ont été restitués sur l'exercice 2016, les 118 restants ont fait l'objet d'une destruction.

Ci-joint le tableau de suivi des réquisitions par mois :

Fourrière de Aix en Provence 2015

30/05/2016

Suivi des réquisitions réelles par rapport au minimum contractuel

Compensation par réquisitions manquantes en €

180,00

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Nb de réquisitions réelles	431	485	567	588	485	524	501	461	667	757	486		6 033
Minimum contrat	796	796	796	796	796	791	510	510	700	700	791		8 210
Ecart	-365	-311	-229	-208	-311	-267	-1	-79	-333	-343	-305	0	-2 117
Ecart Cumulé	-365	-676	-905	-1 114	-1 425	-1 692	-1 693	-1 772	-2 105	-2 448	-2 753	-2 753	-2 753
Compensation à provisionner cumul	36 700	67 800	89 200	110 400	140 500	167 200	166 300	172 400	182 800	187 200	217 700		0

Suivi des réquisitions réelles par rapport au minimum contractuel - avenant n°1

Compensation par réquisition manquante en €

120,00

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
Nb de réquisitions réelles													503
Minimum contrat													623
Ecart	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-120
Ecart Cumulé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-120
Compensation à provisionner cumul	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	12 200

Compensation à provisionner cumul	36 700	67 800	89 200	110 400	140 500	167 200	166 300	172 400	182 800	187 200	217 700	230 900
Compensation à provisionner (régul mensuelle)	36 700	31 100	22 400	21 200	20 100	26 700	-800	7 100	20 400	3 400	30 900	13 200

-2,3%

Le total des réquisitions valables (6 536) est inférieur à la garantie d'activité de 9000 réquisitions prévu au contrat de DSP.

Compte tenu de l'application de l'avenant N° 1 au 1^{er} décembre 2015, ce sont 2309 réquisitions qui ont été comptabilisées pour le calcul de la compensation financière.

3/ LE RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 2015 :

Vous trouverez, ci-après, le rapport comptable de l'établissement dont la seule activité est la gestion du contrat de fourrière automobile de la ville d'Aix en Provence

Détail du chiffre d'affaire :

CATEGORIE	MONTANT	REMARQUE
DEPLACEMENTS DE VEHICULE	0,00	
OPERATION PREALABLES	2 978,00	
ENLEVEMENTS	514 582,00	
GARDE JOURNALIERE	52 107,00	
SAISIE JUDICIAIRE	-12 349,00	Avoirs sur annulation prise en charge TGI
VENTE FERRAILLE	85 870,00	
AUTRES DONT COMPENSATION VILLE	193 772,00	dont - 30 165€ de variation de stock
EXPERTISE	10 980,00	
TERRAIN PRIVE	16 816,00	
VENTES AUX DOMAINES	1 211,00	
FACTURATION VILLE	37 650,00	
TOTAL	903 617,00	

L'ensemble des charges d'exploitation s'élève à 881 547 € (Détail page 2 du rapport comptable joint), dégageant, un résultat d'exploitation total de 19 456 €, après comptabilisation d'un résultat exceptionnel de - 2 614 €.

3.1/ Présentation des modalités de calcul des autres charges indirectes

Les modalités des charges indirectes sont les suivantes:

- Les frais de structure sont équivalents à 8% du chiffre d'affaires. Ils correspondent à des missions de gestion technique, administrative, commerciale, informatique et comptable.
- Les primes d'assurance reçues par notre courtier représentent l'ensemble de la flotte automobile de nos fourrières. Elle est donc directement dépendante du nombre de véhicules de remorquage affectés à l'exploitation du service de la fourrière.

3.2/ Mode de calcul des variations de stock & précision les variations d'un exercice à l'autre

En fin de chaque exercice nous valorisons le stock de véhicules restant sur le parc hors, judiciaire.

A partir des statistiques d'activité, nous estimons le nombre de véhicules restitués et le nombre de véhicules détruits. Nous valorisons le stock avec le tarif de la restitution plus une journée de gardiennage et le prix d'un véhicule selon le dernier cours du VHU connu.

Cette provision est calculée une fois par an. Nous passons la provision de l'année à la même date que l'extourne de la provision pour prendre en compte que la variation.

3. 3/Tarifs de fourrière :

Par publication au journal officiel de l'arrêté du 10 juillet 2015, modifiant l'arrêté du 14 novembre 2001 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière, les tarifs ont fait l'objet d'une réévaluation annuelle (**annexe n°7**).

Cette revalorisation de ces tarifs a concerné les frais d'enlèvement et de garde journalière pour les voitures particulières :

Frais d'enlèvement : 116,81 € TTC (ancien tarif 116,56 €)

Frais de garde journalière : 6,19 € TTC (ancien tarif 6,18 €)

4/ RAPPORT SUR L'APPRECIATION DE LA QUALITE & EVOLUTION DE SERVICES RENDUS AUX USAGERS

Plusieurs actions destinées à maintenir ou améliorer la qualité du service rendu ont été menées durant l'année 2015 :

Septembre 2015 : Dans le cadre de nos procédures internes, un contrôle a été effectué le 11 septembre 2015 par le chef d'exploitation de la fourrière automobile de Strasbourg. Vous en trouverez un compte-rendu en **annexe 8**.

Mai 2015 : Transfert de la base de données informatique de la fourrière vers un serveur centralisé. Cette opération permet une meilleure sécurisation des informations sensibles liées aux opérations de mise en fourrière : identité des propriétaires, immatriculation, nature des infractions, etc.

Aout 2015 : Dans la continuité de la sécurisation de nos données, nous avons procédé à la mise en service d'un site internet exclusivement consacré à l'information des usagers de la fourrière automobile d'Aix en Provence. Ce site met désormais à disposition un moteur de recherche permettant de vérifier la présence d'un véhicule en fourrière. Il délivre les informations essentielles à la restitution du véhicule : adresses et numéros de téléphone de la fourrière automobile et des services de police, plan d'accès, horaires, tarifs, etc.

<https://fourriere-aix.egs-fo.fr/FR/>

Rapport Comptable
Document 1 - Compte de Résultat

Article 26.1 du contrat de DSP

En C	DSP 2013		
	2014	2015	2015/2014
Chiffre d'affaires (en C) "déplacement véhicule"			
Chiffre d'affaires (en C) "opération préalable"	5 655	2 978	-2 677
Chiffre d'affaires (en C) "enlèvement"	680 058	514 582	-165 476
Chiffre d'affaires (en C) "garde journalière"	63 222	52 107	-11 115
Chiffre d'affaires (en C) "saisie judiciaire & vol"	1 439	-12 349	-13 788
Chiffre d'affaires (en C) "vente ferraille"	96 632	85 870	-10 762
Chiffre d'affaires (en C) "autres" (à détailler)	65 579	193 772	128 193
Chiffre d'affaires expertises	13 777	10 980	-2 797
Chiffre d'affaires TP	7 213	16 816	9 604
Chiffre d'affaires Ventes aux domaines	802	1 211	408
Chiffres d'affaires ville	45 532	37 650	-7 882
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	979 910	903 617	-76 293
Fluides (carburant & eau)	21 736	15 252	-6 484
Electricité	4 322	5 630	1 308
Fournitures & consommables d exploitation	11 304	15 947	4 644
Nettoyage	4 278	3 516	-762
Telephone & affranchissement	19 137	9 942	-9 195
Location des véhicules	9 223	2 513	-6 710
Locations terrains & locaux	2 494	5 113	2 620
Sous traitance	23 926	15 112	-8 814
Entretien et réparations des véhicules	44 370	15 687	-28 683
Entretien terrain & locaux (dont maintenance SC)	9 891	6 047	-3 844
Surveillance	158 347	111 206	-47 141
Charges de personnels	516 412	479 215	-37 197
Etudes & honoraires	16 876	16 688	-188
Assurances	22 270	20 052	-2 218
Frais de structure	88 192	81 326	-6 866
Redevances versées à la Ville	41 570	-899	-42 469
Amortissements des investissements	60 035	49 794	-10 241
Dotation aux provisions	5 440	8 837	3 397
Impôts & taxes	10 285	9 400	-885
Autres charges (informatique, déplacements)	9 570	11 170	1 600
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 079 676	881 547	-198 129
RESULTAT D'EXPLOITATION	-99 767	22 070	121 837
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4 500	-2 614	-7 114
RESULTAT AVANT IMPOT	-95 267	19 456	114 722

Rapport Comptable**Document 2 - Commentaires sur les évolutions du compte de résultat****CHIFFRE D'AFFAIRES NET**

La dégradation du chiffre d'affaires 2015 s'explique par :

- la baisse du tarif ferraille à partir de septembre
- la diminution du nombre de véhicules enlevés
- d'une variation de stock de véhicule défavorable

Détail du CA : document 5.

COMPENSATION D'ACTIVITE

Le montant de la compensation d'activité pour 2015 est égal à 230 900€. Elle se décompose comme suit :

- entre janvier et novembre (contrat) : 217 700€
- en décembre (avenant n°1) : 13 200€

CHARGES DE PERSONNEL

La baisse d'activité engendre une diminution des éléments variables de paie (primes, astreintes,...).

SURVEILLANCE ET GARDIENNAGE

Comme pour les charges de personnel, l'activité fourrière a nécessité moins de sous-traitance et de gardiennage que l'année précédente.

ENTRETIEN ET REPARATIONS DES VEHICULES

L'usure des véhicules est moins forte cette année en raison d'une activité moins importante.

AMORTISSEMENTS DES INVESTISSEMENTS

Le montant recule suite à la fin des amortissements de deux véhicules : le Renault Midlum et le manitou.

REDEVANCES VERSEES A LA VILLE

Le montant de redevance pour l'année 2015 s'élève à 1 667€ selon les nouvelles conditions financières.

Détail du calcul : document 6.

Rapport Comptable
Document 6 - Calcul de la redevance
Fourrière d'Aix en Provence
Calcul de la redevance contractuelle

Article 24-1 de la convention

Nb mois d'exploitation de l'année	11
Chiffre d'affaires	884 251 €
Compensation d'activité	217 700 €
Redevance contrat	0 €

Bases de calcul	Base 1	Base 2	Taux	Montant
Tranche 1	733 333	779 167	20,0%	0
Tranche 2	779 168		50,0%	0

Calcul de la redevance avenantée

Article 4 de l'avenant

Nb mois d'exploitation de l'année	1
Chiffre d'affaires	19 366 €
Redevance avenantée	1 667 €

Bases de calcul proratisé	Base 1	Base 2	Taux	Montant
Tranche 1	62 500	70 833	20,0%	1 667
Tranche 2	70 834		27,0%	0